



Maisons-Alfort, le 30 mars 2010

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
SOLFOMEL identique à SOLFO LI**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par AFEPSA, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation SOLFOMEL détenue par ARYSTA LIFESCIENCE.

Considérant l'attestation de transfert fournie par ARYSTA LIFESCIENCE ;

Considérant que cette préparation a une autorisation de mise sur le marché, n° 9600073 en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2010 ;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence SOLFO LI dont l'autorisation de mise sur le marché n° 7800481, détenue par ARYSTA LIFESCIENCE, est en cours de validité ;

Considérant les attestations de fourniture et d'approvisionnement entre AFEPSA et REPSOL YPF ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour SOLFOMEL est bien strictement identique à celle déclarée pour SOLFO LI ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation SOLFOMEL, présentée par AFEPSA, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit SOLFO LI.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : SOLFOMEL, PTRS